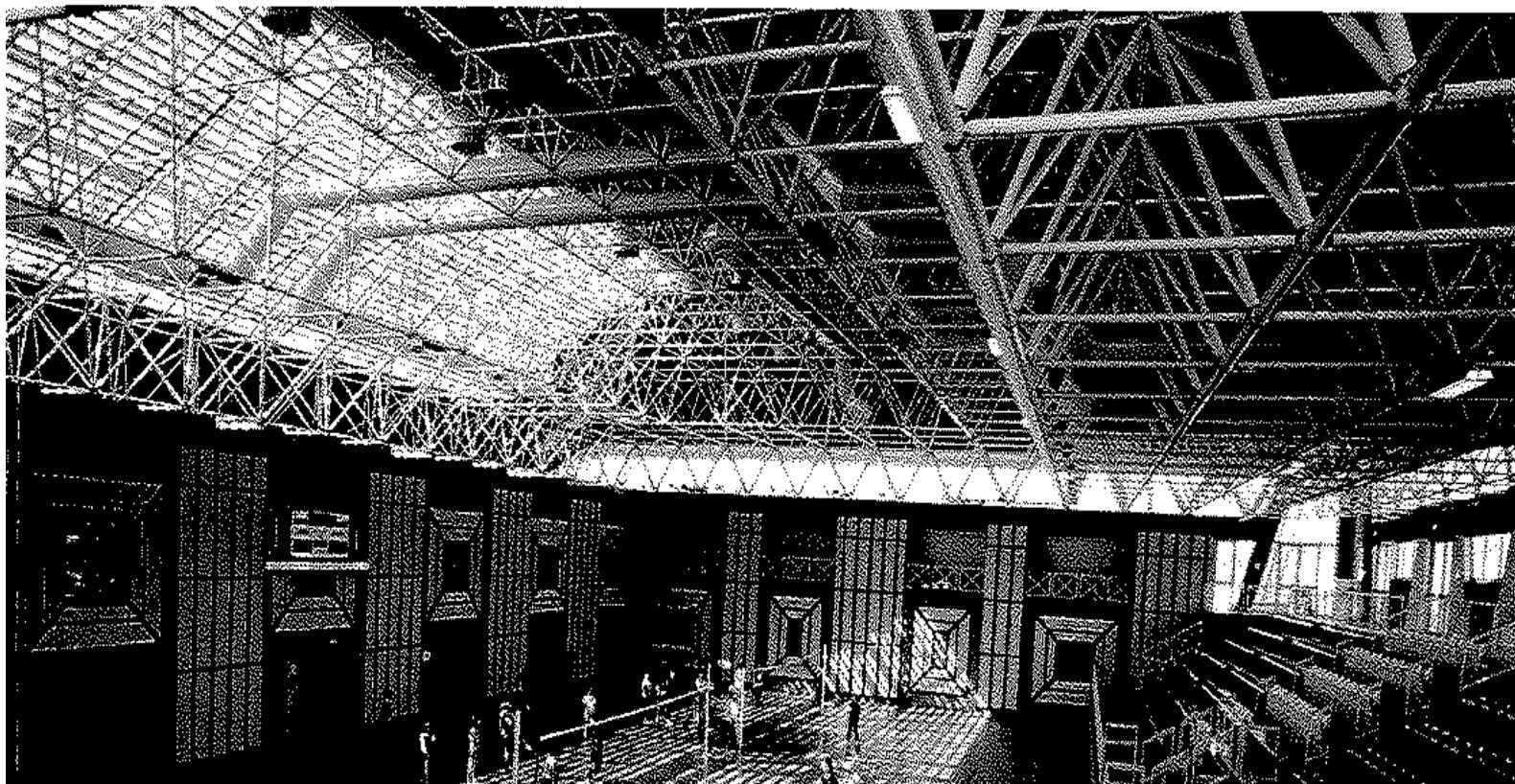


PUS

Presses universitaires du sport

La sécurité des équipements sportifs

**Par Maurice PUJOL, directeur territorial,
en collaboration avec Pierre-Louis FREYDIÈRE
et Patrick BAYEUX**



Sommaire

Introduction	p. 1
---------------------------	------

-1-

Les ERP	p. 5
----------------------	------

I • Le classement des ERP	p. 9
--	------

A - Les types d'établissements.....	p. 9
-------------------------------------	------

B - Les catégories d'établissements.....	p. 10
--	-------

C - Expression du classement d'un établissement.....	p. 11
--	-------

D - Évaluation des effectifs dans les établissements sportifs et locaux associés.....	p. 12
--	-------

E - Admission des handicapés.....	p. 14
-----------------------------------	-------

1. Article R. 123-3 du Code de la construction et de l'habitation ...	p. 14
---	-------

2. Dispositions constructives principales relatives à l'accessibilité.....	p. 15
---	-------

3. Principaux textes réglementaires relatifs à l'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées.....	p. 17
---	-------

II • L'arrêté du 25 juin 1980	p. 19
--	-------

Sous-partie 1 - Dispositions générales.....p. 21

I • Dispositions constructives	p. 23
---	-------

A - La desserte des établissements.....	p. 23
---	-------

1. Les dimensions et les caractéristiques des voies et espaces libres.....	p. 23
---	-------

2. Les façades et baies accessibles.....	p. 24
--	-------

B - Isolement par rapport aux tiers	p. 25
1. Isolement latéral entre un établissement recevant du public et les tiers contigus	p. 26
2. Isolement dans un même bâtiment entre un établissement recevant du public et un tiers superposé.....	p. 26
C - Distribution intérieure et compartimentage	p. 27
1. Cloisonnement traditionnel et secteurs	p. 27
2. Compartiments	p. 28
3. Recoupement des vides de construction	p. 29
D - Résistance au feu des structures	p. 29
1. Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par l'établissement recevant du public.....	p. 30
2. Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structure	p. 30
E - Couverture	p. 31
1. Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur.....	p. 31
2. Éléments vitrés en couverture	p. 32
F - Façades	p. 33

II • Comportement au feu des matériaux et des éléments de construction.....

p. 34

A - Généralités	p. 34
B - Résistance au feu (arrêté du 21 avril 1983 modifié)	p. 34
C - Réaction au feu	p. 35

III • Les aménagements intérieurs.....

p. 39

A - Aménagements intérieurs	p. 39
1. Décoration et mobilier.....	p. 39
2. Revêtements muraux des locaux et rideaux.....	p. 40
B - Plafonds et plafonds suspendus	p. 41
C - Revêtements de sols et planchers	p. 42
D - Sièges, estrades, tribunes	p. 43
1. Les rangées de sièges	p. 43

2. Les estrades	p. 44
3. Les tribunes démontables.....	p. 44
E - Cas particuliers	p. 46
F - Divers	p. 47
1. Matériaux isolants	p. 47
2. Cloisons extensibles, coulissantes et amovibles.....	p. 47
3. Arbres de Noël.....	p. 47

IV • Les locaux à risques particuliers.....p. 49

A - Locaux à risques particuliers importants	p. 49
B - Les locaux à risques particuliers moyens	p. 50
C - Les locaux à risques courants, non accessibles au public	p. 51
D - Cas particuliers	p. 51

V • Les conduits et gaines

A - Quelques définitions	p. 53
B - Principes applicables	p. 53

Sous-partie 2 - Les équipements sportifs

I • Établissements sportifs couverts (type x)

A - Les établissements assujettis (x 1)	p. 57
1. Salles omnisports, salles d'EPS et salles spécialisées	p. 58
2. Salles omnisports ou spécialisées.....	p. 58
3. Salle polyvalente à dominante sportive.....	p. 58
4. Les patinoires.....	p. 59
5. Les piscines	p. 59
B - La construction de type X4, 5, 6, 7, 9	p. 63
1. Conception de la distribution intérieure (X 4)	p. 63
2. Mezzanine (X 5)	p. 63
3. Dénivellation (X 6).....	p. 63

4. Couvertures (X 7).....	p. 64
5. Pédiluves (X 8).....	p. 64
6. Protection physique du public (X 9).....	p. 65
C - Les locaux à risques particuliers	p. 65
1. Les locaux à risques importants (X 10).....	p. 65
2. Les locaux à risques moyens (X 10).....	p. 66
3. Les dégagements (X 11).....	p. 66
4. Les portes (X 12).....	p. 67
5. Les couloirs de grande longueur (X 13).....	p. 68
6. Les escaliers (X 14).....	p. 68
D - Les aménagements	p.70
1. Les plafonds (X 15).....	p. 70
2. Les revêtements de sols (X 16).....	p. 70
3. Les éléments de séparation (X 17).....	p. 71
4. Les gradins non démontables (X 18).....	p. 71
5. Le désenfumage (X 19).....	p. 72
6. Le chauffage (X 20, 21).....	p. 73
7. L'éclairage (X 22, 23).....	p. 73
8. Les moyens de secours (X 24, 25, 26, 27).....	p. 74

II • Les établissements de plein air (type PA).....

A - Les établissements assujettis (PA 1).....	p. 76
B - Les effectifs (PA 2).....	p. 76
C - Les constructions (PA 3, PA 4, PA 5).....	p. 77
D - Les locaux à risques particuliers (PA 6), ch 5 et ch 6.....	p. 78
E - Les dégagements (PA 7).....	p. 78
F - Les ouvertures des accès (PA 8).....	p. 80
G - Les aménagements (PA 9).....	p. 80
H - Les installations électriques (PA 10).....	p. 81
I - Les appareils d'éclairage (PA 11).....	p. 81
J - Les moyens de secours (PA 12, PA 13, PA 14).....	p. 81
1. PA 12.....	p. 81
2. PA 13.....	p. 82
3. PA 14.....	p. 82

III • Les établissements du type CTS (chapiteaux, tentes et structures itinérantes et fixes)	p. 83
A - Les établissements assujettis (CTS 1)	p. 83
B - Le calcul de l'effectif (CTS 2)	p. 84
C - La conformité de la structure (CTS 3)	p. 84
D - L'habilitation des bureaux de vérification (CTS 4)	p. 85
E - L'implantation des CTS, (CTS 5)	p. 86
F - Les matières et produits dangereux (CTS 6)	p. 86
G - La résistance aux intempéries et risques divers (CTS 7) .	p. 87
H - Ossature et enveloppe (CTS 8, CTS 9)	p. 87
I - Les dégagements (CTS 10) et circulations (CTS 11)	p. 89
J - Les aménagements (CTS 12, 13, 14)	p. 92
1. Mobilier et sièges (CTS 12)	p. 92
2. Décoration (CTS 13).....	p. 92
3. Gradins, planchers, escaliers, galeries (CTS 14)	p. 93
K - Le chauffage (CTS 15)	p. 94
L - Les installations électriques (CTS 16)	p. 96
M - Les protections (CTS 17, 18, 19, 20)	p. 97
1. Installations propres à l'établissement (CTS 17).....	p. 97
2. Installations ajoutées par les utilisateurs (CTS 18).....	p. 97
3. Installations de sonorisation - Guirlandes électriques (CTS 19) .	p. 97
4. Prises de courant et canalisations (CTS 20).....	p. 98
N - L'éclairage (CTS 21, 22, 23, 24, 25)	p. 98
1. Éclairage normal (CTS 21)	p. 98
2. Éclairage de sécurité (CTS 22, 23)	p. 98
3. Source centrale de sécurité (CTS 24).....	p. 100
4. Équipements spéciaux (CTS 25).....	p. 101
O - Les moyens de secours (CTS 26, 27, 28, 29)	p. 101
1. Moyens d'extinction (CTS 26)	p. 101
2. Service de sécurité incendie (CTS 27)	p. 101
3. Alarme (CTS 28)	p. 102
4. Alerte (CTS 29)	p. 102

P - L'exploitation (CTS 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36)	p. 103
1. Registre de sécurité (CTS 30)	p. 103
2. Ouverture au public (CTS 31)	p. 103
3. Règles d'exploitation de l'éclairage de sécurité (CTS 31 bis)	p. 103
4. Modifications - extensions (CTS 32)	p. 104
5. Vérification des installations électriques (CTS 33)	p. 105
6. Vérification des assemblages (CTS 34)	p. 105
7. Autres vérifications (CTS 35)	p. 105
8. Centralisation des rapports (CTS 36)	p. 105
Q - Les petits établissements (CTS 37)	p. 106
R - Les chapiteaux, tentes, structures à implantation prolongée (CTS 38 à 52)	p. 106
1. Établissements assujettis (CTS 38)	p. 106
2. Implantation (CTS 39)	p. 106
3. Construction (CTS 40)	p. 107
4. Dégagements (CTS 41)	p. 107
S - Aménagements (CTS 42 à 45)	p. 108
1. Aménagements (sièges) (CTS 42)	p. 108
2. Aménagements (décors, espaces scéniques, loges, caravanes) (CTS 43)	p. 108
3. Aménagements (estrades, plates-formes mobiles) (CTS 44)	p. 109
4. Aménagements spéciaux (CTS 45)	p. 109
5. Installations de chauffage ou de cuisson (stockage d'hydrocarbures liquides) (CTS 46)	p. 110
6. Éclairage (éclairage de sécurité) (CTS 47)	p. 111
7. Blocs autonomes d'éclairage de sécurité (CTS 48)	p. 111
8. Registre de sécurité (CTS 49)	p. 111
9. Visites des commissions de sécurité (CTS 50)	p. 111
10. Établissements fixes par conception (CTS 51)	p. 111
11. Inspection (arrêté du 31 mai 1991) (CTS 52)	p. 112

IV • Les établissements du type SG

(structures gonflables)p. 113

A - Généralités (SG 1, SG 2)	p. 113
1. Établissements assujettis (SG 1)	p. 113
2. Effectif (SG 2)	p. 113
B - L'implantation (SG 3)	p. 114
C - La sécurité (SG 4, SG 5)	p. 115
1. Produits et travaux dangereux (SG 4)	p. 115
2. Domaine d'application (SG 5)	p. 115
D - La pressurisation (SG 6, 7, 8, 9, 10)	p. 116
1. Généralités (SG 6)	p. 116
2. Manomètre (SG 7)	p. 117
3. Conduits des souffleries (SG 8)	p. 117
4. Soufflerie de sécurité (SG 9)	p. 117
5. Stockage d'hydrocarbures (SG 10)	p. 118
E - Les dégagements (SG 11, 12, 13)	p. 118
1. Généralités (SG 11).....	p. 118
2. Zone protégée (SG 12)	p. 118
3. Évacuation (SG 13)	p. 119
F - Les aménagements (SG 14, 15, 16, 17)	p. 119
1. Généralités (SG 14)	p. 119
2. Stands, tribunes (SG 15)	p. 119
3. Sièges (SG 16)	p. 120
4. Décoration (SG 17)	p. 120
G - Le chauffage (SG 18).....	p. 120
H - Les moyens de secours (SG 19, SG 20, SG 21)	p. 121
1. Moyens d'extinction (SG 19)	p. 121
2. Service de sécurité incendie (SG 20)	p. 121
3. Système d'alerte (SG 21)	p. 121
I - Les contrôles (SG 22, 23, 24, 25)	p. 121
1. Registre de sécurité (SG 22)	p. 121
2. Vérifications (SG 23)	p. 122
3. Contrôles (SG 24)	p. 122
4. Vieillesement de l'enveloppe (SG 25)	p. 122
J - Les règles neige et vent	p. 122

V • Salles polyvalentes à dominante sportive

type « L »	p. 124
A - Les établissements assujettis (L. 1)	p. 124
B - Les promenoirs (L. 2)	p. 125
C - Calcul de l'effectif (L. 3)	p. 125
D - Les parcs de stationnement couverts (L. 4)	p. 126
E - Plans (L. 5) en complément de l'article GE 2	p. 126
F - Conception de la distribution intérieure (L. 6)	p. 127
G - Enfouissement (L. 7)	p. 127
H - Locaux à risques particuliers (L. 8) CO 27	p. 127
1. Les principaux locaux classés à risques importants	p. 127
2. Les locaux classés à risques moyens	p. 128
I - Les petites salles d'exposition ouvrant sur un hall (L. 9)	p. 128
J - Les dégagements (L. 10)	p. 128
K - Les équipements particuliers (L. 11)	p. 129
L - Le chauffage (L. 12)	p. 129
M - Installations électriques (L. 13)	p. 129
N - Les moyens de secours (L. 14, L. 15, L. 16)	p. 131
1. Service de sécurité incendie (L. 14)	p. 131
2. Le système de sécurité incendie (L. 15)	p. 132
3. Le système d'alarme (L. 16)	p. 132
O - Le système d'alerte (L. 17)	p. 133
P - Les mesures applicables aux salles	p. 134
1. Terminologie (L. 18)	p. 134
2. Installations particulières (L. 19)	p. 134
3. Circulation dans les salles (L. 20)	p. 134
4. Personnes handicapées circulant en fauteuil roulant (L. 21)	p. 135
5. Pente des salles (L. 22)	p. 135
6. Sorties (L. 23)	p. 135
7. Porte de loges (L. 24)	p. 136
8. Vestiaires (L. 25)	p. 136
9. Aménagements (L. 26, 27, 28, 29)	p. 136
10. Désenfumage (L. 30)	p. 138

11. Chauffage (L. 31)	p. 139
12. Éclairage normal et éclairage scénique (L. 32)	p. 140
13. Éclairage de sécurité (L. 33)	p. 140
14. Éclairage d'ambiance (L. 34).....	p. 141
15. Les moyens de secours (L. 35).....	p. 141
16. Autorisation et interdiction de fumer (L. 36)	p. 141
Q - Mesures applicables aux installations de projection	p. 142
1. Domaine d'application (L. 37)	p. 142
2. Terminologie (L. 38)	p. 142
3. Films et écran de projection (L. 39).....	p. 143
4. Installations en cabines (L. 40 à L. 45).....	p. 143
5. Installations dans la salle (L. 47, L. 48, L. 50, L. 51).....	p. 144
R - Mesures applicables aux espaces scéniques	p. 145
1. Définitions, vérifications techniques (L. 52).....	p. 145
2. Aménagements (L. 53).....	p. 145
3. Loges, foyers d'artistes et leurs annexes (L. 54).....	p. 146
4. Installations électriques (L. 56).....	p. 146
5. Éclairage de sécurité (L. 57)	p. 146
6. Contrepoids des équipements de machinerie (L. 58).....	p. 146
7. Emploi d'artifices et flammes (L. 59)	p. 147
8. Contrôle de la réaction au feu des décors (L. 60)	p. 147
9. Précautions d'exploitation (L. 61).....	p. 147
10. Espaces scéniques intégrés à la salle (L.76).....	p. 147
11. Dégagements (L. 77)	p. 147
12. Aménagements techniques (L. 78)	p. 148
13. Estrades, plates-formes mobiles (L. 79)	p. 148
14. Décors (L. 80).....	p. 149
15. Désenfumage (L. 81).....	p. 149

I • Éclairage de sécurité des établissements

sportifs	p. 155
A - Généralités	p. 155
B - Différents types d'éclairage	p. 155
1. L'éclairage normal.....	p. 155
2. L'éclairage de sécurité.....	p. 156
C - Éclairage de remplacement	p. 158
D - Visibilité des sources lumineuses	p. 158
E - Classification des installations d'éclairage de sécurité ...	p. 159

II • Le désenfumage.....p. 161

A - Objet et principes de désenfumage	p. 161
B - Solutions pour le désenfumage	p. 161
C - Le désenfumage naturel des locaux	p. 162
D - Le désenfumage mécanique des locaux	p. 163
E - Le désenfumage des dégagements	p. 164
1. Les escaliers.....	p. 164
2. Les circulations horizontales.....	p. 164
F - Le désenfumage par type d'enceintes sportives	p. 165
1. Type X (établissements sportifs couverts).....	p. 165
2. Type L (salles polyvalentes à dominante sportive)	p. 165
3. Type CTS (chapiteaux, tentes et structures)	p. 166
4. Type PA (établissement de plein air).....	p. 166
5. Type SG (structure gonflable)	p. 166
G - Résumé de l'instruction technique n° 246 (circulaire du 3 mars 1982 modifiée) relative au désenfumage	p. 166

III • Moyens de secours contre l'incendie	p. 169
A - Les moyens d'extinction (MS 4)	p. 169
1. Bouches et poteaux d'incendie privés et points d'eau (MS 5, 6, 7)	p. 170
2. Branchements et protections des canalisations (MS 8, 9, 11, 12)	p. 170
3. Les robinets d'incendie armés (MS 14, 15, 16, 17), RIA.....	p. 171
4. Les colonnes sèches (MS 18 à MS 21)	p. 172
5. Colonnes en charge dites colonnes humides (MS 22, 23).....	p. 173
6. Appareils mobiles et moyens divers (MS 38, 39, 40)	p. 173
B - Dispositifs visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers	p. 176
1. Affichage du plan de l'établissement (MS 41), arrêté du 2 février 1993.....	p. 176
2. Autres dispositions	p. 176
C - Service de sécurité d'incendie	p. 177
D - Systèmes d'alarme et de sécurité incendie	p. 179
1. Systèmes d'alarme (MS 61, 62, 63, 64)	p. 179
2. Installations de détection d'incendie (MS 53 à 58), arrêté du 2 février 1993.....	p. 183
3. Les systèmes de sécurité incendie (SSI), MS 59, 60	p. 185
E - Système d'alerte (MS 70, 71)	p. 187
F - Entretien et suivi des moyens de secours	p. 188

-2-

Les enceintes et équipements sportifs.....

p. 193

I • L'homologation des enceintes sportives.....

p. 195

A - Les équipements concernés	p. 195
1. Généralités.....	p. 195
2. Les enceintes sportives concernées par l'homologation	p. 197



B - La procédure d'homologation	p.201
1. Les délais de demande d'homologation	p. 201
2. La composition des dossiers	p. 203
C - Le contrôle de la vétusté	p. 207
1. Les installations construites avant le 1 ^{er} janvier 1979.....	p. 208
2. Les installations construites après le 1 ^{er} janvier 1979	p. 208
3. Le cahier des charges	p. 209
D - Ouverture et installations provisoires	p. 211
1. L'arrêté d'ouverture et l'avis d'homologation	p. 211
2. Le registre d'homologation	p. 215
3. Les installations provisoires.....	p. 215
E - Les textes	p. 219

II • Les équipements mobiles.....p. 221

A - Les équipements concernés	p. 221
1. Les équipements mobiles	p. 221
2. Les équipements fixes.....	p. 221
3. Remarque.....	p. 222
B - Les objectifs	p. 223
C - L'application du décret	p. 223
1. Les obligations des constructeurs et vendeurs.....	p. 223
2. Les obligations des propriétaires.....	p. 224
D - La mise à disposition du matériel aux usagers	p. 225
E - Les délais d'application	p. 226
F - Les contrôles	p. 226
1. Qui contrôle ?	p. 226
2. Le coût des contrôles.....	p. 227
G - Les sanctions	p.228
H - Les essais	p. 228
I - Les textes	p. 229

III • Les réceptions d'ouvrages et d'installations.....p. 231

A - Les travaux en cours d'exploitationp. 232

B - Prévention « coordonnateurs de sécurité
et de protection de la santé ».....p.233

IV • Contrôle des établissements.....p. 234

A - La périodicité des contrôlesp. 234

B - Construction et aménagement des établissements.....p.235

1. Contrôle solidité.....p. 236

2. Contrôle sécuritép. 237

3. Obligations de contrôlep. 237

-3-

Conditions de mise en œuvre

de la sécurité.....p. 239

I • Les vérifications de sécurité (vérifications techniques GE 6, GE 7, GE 8, GE 9).....p. 241

A - Autres vérifications techniques.....p. 243

B - Rapports de vérifications.....p. 243



II • Les bureaux de contrôle	p. 245
A - Contrôle, évolution du contrôle	p. 245
1. Comment est née l'idée du contrôle ?	p. 245
2. Le rôle du contrôle avant 1978	p. 246
3. Qu'est-ce qui a fait évoluer le contrôle technique ?.....	p. 246
4. Comment a évolué le contrôle ?	p. 247
B - Les missions de contrôle évoluent	p. 247
1. Missions de contrôle	p. 247
2. Fonctionnement des installations.....	p. 248
C - Le cadre législatif	p. 249
D - D'autres organismes consultatifs	p. 251

III • Les commissions de sécurité	p. 252
A - Les règles de fonctionnement	p. 252
1. Les textes codifiés.....	p. 252
2. Le décret n° 95-260 du 8 mars 1995.....	p. 252
B - La CCDSA	p. 256
C - Les recommandations	p. 257
D - L'homologation des enceintes sportives	p. 258
E - Les textes particuliers ou de référence	p. 259

Adresses utiles	p. 263
------------------------------	--------

LA SÉCURITÉ DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Depuis plusieurs années, la sécurité des établissements sportifs est au centre des débats dans toutes les collectivités territoriales. Les accidents ont exacerbé une prise de conscience de la part des élus locaux et des professionnels du sport. Le drame de Furiani a eu pour conséquence une augmentation de la réglementation et une recrudescence des contrôles.

Les collectivités doivent donc aujourd'hui appliquer des règlements de plus en plus stricts et contraignants dans tous les lieux où l'on accueille le public. Ceux-ci varient selon le type d'équipement et la nature des activités qui y sont exercées.

Pour permettre une vision claire, ce dossier est articulé autour de trois parties :

- la première traite de l'équipement sportif comme ERP (établissement recevant public) ;
- la deuxième aborde les équipements sportifs à travers les réglementations prévues par la loi sur le sport, et en particulier la procédure d'homologation ;
- la troisième précise les conditions de mise en œuvre de la sécurité.

Chaque règlement est traité de manière très détaillée et autonome afin de permettre aux gestionnaires de disposer de toutes les informations nécessaires.

Les auteurs



Maurice PUJOL, directeur territorial, a été directeur des sports de la ville de Vichy pendant vingt ans. Depuis une dizaine d'années, il intervient sur la sécurité dans des colloques et des formations du CNFPT. Il a été le premier président de Sports et Territoires et assure la direction de la vie collective au sein du conseil général du Puy-de-Dôme.



Pierre-Louis FREYDIÈRE est chef de service exploitation santé distribution Bureau Véritas.



Patrick BAYEUX a été pendant une dizaine d'années coordonnateur pédagogique national du secteur sport au CNFPT. Maître de conférences en gestion et droit du sport à l'UFR-Staps de Toulouse, il est également rédacteur en chef des *Fiches pratiques sportives* et directeur de rédaction des Presses universitaires du sport.